

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche
1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare
26300 ALIXAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 12 juin 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chanos Curson sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme MOURIER à Mme GENTIAL, de Mme ROSSI à M. BRET, de M. CHANTEPY à M. DUBAY, de M. SOULIGNAC à M. BRARD, de Mme THORAVAL à M. LABADENS.

Date de convocation 1^{er} juin 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 25

Nombre de pouvoirs : 5

Objet : Renouvellement de l'adhésion Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2018

Considérant que la Fédération Nationale des SCoT a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec pour objectifs : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire,

Considérant que la Fédération joue un rôle de réseau et de centre de ressources et qu'elle a noué de nombreux partenariats au plan national pour mieux faire entendre et partager la voix des « SCoT » avec d'autres fédérations nationales agissant dans le domaine de l'aménagement du territoire, le CNFPT ou encore le Ministère de la Cohésion des Territoires,

Considérant ses apports à l'attention de ses seuls adhérents : lettre d'information régulière « Infoflash », notes techniques et juridiques, classeur référentiel SCoT, annuaire des SCoT, expertise juridique aux adhérents à laquelle le syndicat a eu recours à plusieurs reprises,

Considérant que l'adhésion permet d'accéder aux journées de formation organisées par la Fédération en partenariat avec le CNFPT.

Entendu le rapport présenté par le Président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 25 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir et représentant 30 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- D'**adhérer** à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 3 000 euros pour l'année 2018, les crédits étant prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré le 12 juin 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.



Lionel BRARD

Président